

Elections Municipales du 15 mars - nouveau mode de scrutin

Elections municipales du 15 mars prochain - un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants entre en application.



Ce dimanche 15 mars, notre mode de scrutin s'alignera sur celui des plus grosses communes.

Le scrutin majoritaire et plurinominal, à 2 tours est remplacé par un scrutin de liste proportionnel et paritaire, à 2 tours.

Qu'est ce que cela change :

- Précédemment, Les suffrages étaient décomptés individuellement par candidat, y compris pour ceux qui s'étaient présentés de manière groupée. Chaque électeur pouvait rayer des noms ou en ajouter, c'est le panachage.
- Maintenant, c'est un scrutin de liste respectant une alternance une femme / un homme ou inversement avec de 13 à 17 candidats pour 15 sièges à pourvoir.
- L'attribution des sièges se fera de la façon suivante, **au premier tour**, si une liste obtient la **majorité absolue (plus de 50 % des suffrages exprimées)**, elle remporte **la moitié des sièges** ; les autres sièges sont **répartis à la proportionnelle** entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.
- Si il n'y a que deux listes en présence, l'une des deux listes obtiendra **la majorité et un deuxième tour ne sera pas nécessaire.**
- **Le panachage est supprimé**, et les bulletins avec des **candidats biffés ou comportant des annotations seront décomptés comme Nuls**

Le 15 mars, votre commune à besoin de vous.

Infos pratiques

Bureau de vote dans la salle Corraze à l'école
rue des Ecoles
Ouverture de 8h à 20h.

Contact

Mairie

tel: 01 34 42 34 98

Mail: mairie@ville-boisemont.fr